

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 10 décembre 2020
à 19 Heures 00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13 Date de convocation : 3 décembre 2020
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 13
N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt le dix décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - DECHAVANNE Yves - PALLUET Christine - CLAIR Cyril, Adjoints - PALLUET Françoise - LAURENT Benoît - MARCEAU Laurence - BEAUPERTUIT Sandrine - DUJELET Patrick - DESPINASSE Stéphan - SUCHEL André - DECHELETTE Anaïs - AINTOINAT Guy.

ABSENTS avec excuses : Pierre VIGNON - SIVIGNON Corinne

Secrétaire élu pour la durée de la session : DECHELETTE Anaïs

Le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020-079 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
DECISION MODIFICATIVE N°7 VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap. 23 Immobilisations en cours D 2315 opération 169 Opération sécurité	402,80 €	
TOTAL Dépenses 23 Immobilisations en cours :	402,80 €	
Chap. 21 Immobilisations Corporelles D 2188 opération 139 Matériel Divers		402,80 €
TOTAL Dépenses 21 Immobilisations corporelles :		402,80 €

DELIBERATION N° 2020-080 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
RENOUVELLEMENT TEMPS PARTIEL AGENT COMMUNAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent communal affecté au secrétariat de mairie, au grade de rédacteur territorial, est actuellement à temps partiel sur autorisation, à 80 % de son temps plein.

Ce temps partiel se terminant au 31 décembre 2020, Madame le Maire informe que cet agent, par courrier en date du 30 novembre 2020, a fait part de son souhait, de vouloir renouveler son temps partiel, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le temps partiel sur autorisation accordé à un agent communal affecté au secrétariat de mairie, au grade de rédacteur territorial, à 80 % de son temps plein, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents afférents.

DELIBERATION N° 2020-081 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE
MAGE ET SPEPA :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 29 novembre 2016, renouvelant la convention avec le Département de la Loire dans le cadre d'une assistance technique pour la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) et la délibération du 15 décembre 2015 pour l'adhésion de la commune au service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration.

Madame le Maire informe qu'en 2017, un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités a été acté par le Département de la Loire. Suite à la parution du décret du 14 juin 2019 pris en application de la loi NOTRe modifiée en juin 2020, l'assistance technique du Département de la Loire a été redéfinie pour tenir compte des nouvelles orientations réglementaires. Plusieurs domaines font à ce jour partie de l'offre de service du Département dont l'eau potable avec la MAGE et les politiques d'eau potable et d'assainissement (SPEPA).

Madame le Maire signale qu'il y a lieu de revoir les conventions actuelles et propose d'adhérer pour l'assistance technique eau potable et assainissement. En souscrivant aux 2 domaines le coût s'élèverait à 1,10 € par habitant, avec un plancher de 250 €/an et par mission (arrêté départemental du 29 octobre 2020 portant sur la tarification de l'assistance technique).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre de la 4^{ème} année, à l'assistance technique eau potable MAGE et à l'assistance technique assainissement SPEPA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP communal.

DELIBERATION N° 2020-082 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEVELINGES POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN MITOYEN :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de Le Cergne et Sevelinges ont un chemin mitoyen à la Croix Couverte, pour lequel des travaux de voirie ont été effectués (délibération n°2017-006 du 24 janvier 2017), notamment pour régler les problèmes d'écoulement d'eau.

Ce chemin nécessite des travaux d'entretien et de nettoyage des caniveaux.

Pour se faire une convention, avec la commune de sevelinges, a été mise en place par délibération du 26 mars 2019, proposant que la commune de Sevelinges prenne en charge l'entretien de celui-ci de janvier à juin et la commune de Le Cergne de juillet à décembre.

Cette gestion étant complexe, il a été convenu de revoir cette convention à partir du 1^{er} janvier 2021 et de proposer que l'entretien de ce chemin soit effectué par la commune de Sevelinges les années impaires puis par la commune de Le Cergne les années paires. Une nouvelle convention devra être signée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de revoir la convention mise en place avec la commune de Sevelinges pour l'entretien du Chemin mitoyen de la Croix Couverte ;
- **DIT** que l'entretien de ce chemin sera assuré à partir du 1^{er} janvier 2021, les années impaires par la commune de Sevelinges et les années paires par la commune de Le Cergne ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer une nouvelle convention ;
- **DIT** que cet avenant à la convention sera effective à partir de 1^{er} janvier 2021 et renouvelable par tacite reconduction.

DELIBERATION N° 2020-083 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 VESTIAIRES SALLE DE BASKET - MAPA - AVENANT PROLONGATION :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mars 2020 pour le choix des entreprises concernant le MAPA des vestiaires du basket.

Madame le Maire informe que les offres de services ont été signées le 27 mai 2020 pour les 11 lots, avec une durée de travaux de 8 mois.

Aux vues de la conjoncture sanitaire actuelle, les travaux ne pourront être terminés avant le 27 janvier 2021 et Mme le Maire propose de faire un avenant de prolongation pour 2 mois supplémentaires, pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de prolonger de 2 mois la durée des travaux pour le MAPA des vestiaires du basket portant la date de fin du marché au 27 mars 2021 ;
- **DIT** qu'un avenant de prolongation sera établi pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents ;

DELIBERATION N° 2020-084 / 13 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 BLANC : 0 EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DES ECOLES - QUOTITE HORAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 juin 2020, concernant le recrutement d'un adjoint technique en charge des écoles, suite à la vacance de poste pour un emploi permanent, pour 15 heures hebdomadaires, à compter du 31 août 2020.

Madame le Maire informe qu'aux vues du contexte sanitaire actuel et du protocole mis en place dans les écoles, mais aussi du nombre important des élèves, un poste de 15h00 hebdomadaires est insuffisant et que 18 h 26 hebdomadaires seraient plus adaptées (le calcul des heures des agents en charge des écoles est un calcul annualisé).

Madame le Maire signale que, comme évoqué lors du précédent conseil municipal, le CTI a été saisi et celui-ci a rendu un avis favorable à l'augmentation de la quotité horaire de ce poste. Elle propose d'augmenter cette quotité pour ce poste à compter du 1^{er} janvier 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'augmenter à 18 h 26 hebdomadaires au lieu de 15 h 00 hebdomadaires prévues initialement, les heures d'un poste d'adjoint technique en charge des écoles, qui est actuellement pourvu par un agent contractuel depuis le 31 août 2020 ;
- **DIT** que cette nouvelle quotité horaire sera effective à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au BP communal 2021.

DIVERS :

Mme le Maire :

1/ Informe de la subvention que peut allouer la région pour la mise en place d'un purificateur d'air dans les restaurant scolaire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire installer un purificateur d'air et ne donne pas suite à cette subvention ;

2/ Dit qu'il faudra prévoir lors du prochain budget l'achat d'un nouveau camion pour le service technique et de faire l'acquisition d'une bétonnière ;

3/ Signale que la commission appels d'offres s'est réunie le 8 décembre dernier, pour l'ouverture des plis du MAPA pour la station d'épuration route de Cours. L'analyse va être faite par le cabinet d'étude ICA Environnement ;

4/ Parle du clocher de l'église où les cloches s'arrêtent entre 22h00 et 6h00 du matin et informe que la commune a un contrat d'entretien avec l'entreprise Bodet. Cependant, les devis de réparation étant de plus en plus élevés, Mme le Maire va rencontrer Heur Tech et Horloge Plaire pour faire un point et voir pour un changement de contrat pour l'entretien ;

5/ Dit qu'une subvention de 500 euros a été accordée par CNP assurances pour l'achat d'un défibrillateur ;

6/ Donne lecture des remerciements du SOU des écoles et de Cours La Ville Initiative pour le versement d'une subvention communale ;

7/ Parle de l'analyse financière de la Communauté de Communes ;

8/ Informe de la mise en place de Panneau Pocket

Paroles aux conseillers :

- Parole à Cyril Clair et André Suchel qui vont s'occuper de la mise en place de la fibre dans les bâtiments communaux,
- Parole à André Suchel qui fait un compte rendu du rapport air de l'école qui a été établi, parle de l'avancement des travaux des vestiaires du basket ;
- Parole à Mme Christine PALLUET : fait un point sur l'école
- Parole à Yves Dechavanne qui fait un point sur l'eau, informe sur la mise en place d'un éco paturage avec la tonte par des petits animaux, évoque la future après midi découverte nature par les enfants de l'école en partenariat avec la société de chasse ;
- Parole à Cyril Clair qui souhaite travailler prochainement avec la commission communication sur une plaquette à distribuer aux habitants de la commune.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.